



## CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL**

---

SÉANCE ORDINAIRE N° 09 DU 14 JUILLET, À 19 H  
À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 425, RUE DUFFERIN

---

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

**Jody Stone**  
*Maire*

**Valérie Lavallée**  
*Conseillère*

**Philippe Dutil**  
*Conseiller*

**Harvey Stevens**  
*Conseiller*

**Deborah Bishop**  
*Conseillère*

**Sandra Harrison**  
*Conseillère*

**Nicholas Ouellet**  
*Conseiller*

### **MEMBRES ABSENTS :**

*Aucun*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h, M. le président et maire, Jody Stone, déclare la séance ouverte.

---

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION 2025-07-001**

**Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR DEBORAH BISHOP  
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

**QUE** le point 11.2 soit retiré de l'ordre du jour;

**QUE** l'ordre du jour de la séance n° 09 du 14 juillet 2025 soit et est adopté avec le retrait proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

3. PROCÈS-VERBAUX

**RÉSOLUTION 2025-07-002**

3.1. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025**

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL  
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

**QUE** le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juin 2025.

**QUE** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juin 2025 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

**Période de questions des personnes présentes**

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Sylvie Boudreau	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si des interventions afin de faire enlever les déchets qui s'accumulent à différents immeubles de la Ville.</li><li>• Des avis seront acheminés cette semaine aux propriétaires afin de les enlever.</li></ul>
Frank Davis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informe la Ville que le village de Derby Line pourrait transmettre des informations sur le bâtiment de la rue Dufferin afin de régler le problème des matières résiduelles.</li><li>• Informe la Ville que le bâtiment serait ou en voie d'être condamné par l'État du Vermont.</li></ul>

---

5. RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.1. **Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoir au 30 juin 2025 est déposé.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Trevor McLeod	67 378,49 \$
Hughes Ménard	4 287,11 \$

---

5.2. **Rapport des revenus et des dépenses**

Le rapport des revenus et des dépenses au 30 juin 2025 est déposé.

---

5.3. **Rapport d'activités des officiers municipaux**

Le rapport d'activités des officiers municipaux de juin 2025 est présenté aux membres du conseil.

---

5.4. **Politique de bienvenue – Accès à la propriété, famille en croissance et accès aux loisirs : listes mensuelles**

La liste des bénéficiaires au 30 juin 2025 est déposée.

---

6. CORRESPONDANCE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION 2025-07-003**

6.1. **Comptes payés et à payer**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET  
APPUYÉ PAR DEBORAH BISHOP

**QUE** les listes des comptes payés au 30 juin 2025 et à payer en juillet 2025 soient adoptées et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des comptes	Montant
Comptes payés en juin 2025	63 660,84 \$
Comptes à payer en juillet 2025	208 356,57 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

6.2. **Dépôt de la liste des comptes débiteurs**

La liste des comptes débiteurs est déposée.

---

**RÉSOLUTION 2025-07-004**

6.3. **Approbation du fonds Élection – Élection municipale 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a créé un fond destiné à couvrir les dépenses liées aux élections municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**il aura des élections municipales en novembre 2025;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR DEBORAH BISHOP

**QUE** la Ville s'approprie au Fond Élection un montant de 40 000 \$ afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'organisation de l'élection municipale de novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 2025-07-005**

6.4. **Prolongation du contrat de la formatrice/accompagnatrice**

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche de Mme Mélisa Camiré, à titre de formatrice, depuis 2 ans a permis l'accompagnement et la formation du directeur général actuellement en poste, ainsi que les membres de l'équipe administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat confié de transmettre les connaissances et compétences requises à l'équipe administrative est pertinent;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins d'accompagnement et de formation demeurent présents;

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL  
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

**QUE** le conseil municipal accepte la prolongation du contrat de Mme Mélisa Camiré, à titre de formatrice afin d'accompagner le personnel administratif dans l'acquisition de nouvelles compétences, telles que la gestion financière, les programmes gouvernementaux, les ressources humaines, les lois et règlements, etc.

**QUE** le conseil municipal autorise M. le maire, Jody Stone et le directeur-général, M. Hughes Ménard, à signer, pour et au nom de la Ville de Stanstead, la prolongation du contrat de travail à intervenir avec Mme Mélisa Camiré, le tout suivant les termes dudit contrat conservé au dossier de la présente résolution des archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION 2024-06-006

### 6.5. Octroi du mandat des vérificateurs financiers de la Ville de Stanstead pour l'année 2025

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS  
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

**D'AUTORISER** le directeur général à signer et renouveler le contrat des audits financiers à Raymond Chabot Grant Thornton, selon leur offre de service en date du 30 juin 2025 aux coûts de 27 900 \$ et 475 \$;

**QUE** ces montants soient prévus à l'exercice budgétaire 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. LÉGISLATION

### RÉSOLUTION 2025-07-007

#### 7.1. Règlement no RU-2025-01 amendant le règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – Adoption

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et Saint-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'arrimer la date d'entrée en vigueur des règlements uniformisés des municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog afin d'harmoniser l'application de la réglementation par les agents et les cours municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 9 juin 2025;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET  
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

**QUE** le Règlement RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre soit adopté et entre en vigueur le 11 août 2025;

**QU'**une copie de ladite résolution soit transmise à la MRC Memphrémagog.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à la sécurité publique est déposé.

---

## RÉSOLUTION 2025-07-008

### 8.2. Demande de subvention au MTMD étant le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour des afficheurs de vitesse pédagogique

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est de faire l'acquisition de deux radars pédagogiques déplaçables aux coûts de 9 024,73 \$ taxes nettes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 7 219,78 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière (7 219,78 \$), confirmer sa contribution financière au projet (1 804,95 \$) et autoriser Hughes Ménard, directeur général à signer cette demande;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M. Hughes Ménard, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

**QUE** le montant soit pris à même le budget circulation et panneaux (02-355-00-635).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 9.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif aux travaux publics est déposé.

---

## 10. GESTION DES EAUX (HYGIÈNE DU MILIEU)

### 10.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à la gestion des eaux est déposé.

---

## RÉSOLUTION 2025-07-009

### 10.2. Autorisation de paiement d'une quote-part spéciale – Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d'opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$
Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Paiement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l'usine / Litige avec l'entrepreneur	(304 453) \$
Budget supplémentaire	(1 050 735) \$

**CONSIDÉRANT QUE** la dette de 107 500\$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumée par les membres de la Régie à l'exception de la Ville de Magog et du Canton d'Orford considérant la nature de l'entente finale dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise en place d'outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead autorise sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

**CONSIDÉRANT QUE** cette quote-part sera en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation selon ce qui est prévu à l'article 15 de l'entente intermunicipale à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée par un membre;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE  
 APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

**QUE** le conseil accepte le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), de 1 050 735\$;

**QUE** le conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la Ville de Stanstead pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) de CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTIMES (57 008,73\$);

**QUE** l'administration municipale soit autorisée à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation;

**QUE** le montant soit pris à même le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION 2025-07-010

### 10.3. Modification à l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables – approbation et autorisation de signature

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités ont convenu d'une entente de délégation de compétences pour les matières résiduelles ayant notamment pour objet de déléguer à la MRC la compétence de conclure toute entente requise avec l'organisme de gestion désignée afin d'encadrer les services de collecte et de transport des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties considère opportun de modifier l'entente afin d'y préciser les règles relatives aux responsabilités des parties quant à la réparation, le remplacement et la distribution des bacs roulants;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS  
 APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

**QUE** le conseil municipal approuve l'entente modifiant l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables intervenue entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales;

**QUE** le conseil municipal autorise et mandate M. Jody Stone, maire et M. Hughes Ménard, directeur général à signer l'entente modifiant l'entente de délégation de compétence pour les matières recyclables;

**QU'**une copie de ladite résolution soit transmise à la MRC Memphrémagog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif aux loisirs et culture est déposé.

---

**RÉSOLUTION 2025-07-011**

11.2. **Demande de financement au programme AgriEsprit pour l'achat d'un bâtiment pour le frigo communautaire**

Retiré

---

**RÉSOLUTION 2025-07-012**

11.3. **Vente de la remorque fermée Laroche de 10 pieds (2009)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé au retrait de certains équipements du domaine public par la résolution 2025-01-015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a l'opportunité de vendre la remorque aux municipalités d'Ayer's Cliff, du Canton de Stanstead, d'Ogden et la Ville de Stanstead pour une utilisation entre diverses municipalités pour le partage d'équipements sportifs et récréatifs;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET  
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

**QUE** le conseil municipal approuve la vente de la remorque fermée Laroche de 10 pieds (année 2009) à aux municipalités d'Ayer's Cliff, du Canton de Stanstead, d'Ogden et la Ville de Stanstead pour un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1. **Rapport d'activités et dépôt du rapport mensuel pour les permis et certificats émis en juin 2025**

Le rapport d'activités et la liste des permis et certificats émis en juin 2025 sont déposés.

---

**RÉSOLUTION 2025-07-013**

12.2. **Demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour l'installation d'une enseigne au 25 rue Notre-Dame Ouest (Caserne ambulances), lot 6 463 363 du cadastre du Québec (2025-07-0007)**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la nouvelle caserne d'Ambulances de l'Estrie s'est achevée récemment (située en zone C5), et que les propriétaires ont déposé une demande pour l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne proposée est une enseigne en aluminium brossé rectangulaire apposée à plat sur le bâtiment, d'une dimension de 2 pi x 8 pi (1,5 mètres carrés) sans éclairage, ce qui est conforme au Règlement de zonage 2012-URB-02;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est d'avis que le projet respecte les critères et objectifs dudit *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'approuver la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne au 25, rue Notre Dame Ouest (Caserne ambulances), lot 6 463 363 du cadastre du Québec.

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

**QUE** le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne au 25, rue Notre Dame Ouest (Caserne ambulances), lot 6 463 363 du cadastre du Québec, telle que présentée par les demandeurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

## RÉSOLUTION 2025-07-014

### 12.3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour l'installation d'une enseigne au 1 rue Church (Haskell Free Library), lot 6 619 656 du cadastre du Québec (2025-07-0008)

*La conseillère Deborah Bishop déclare son intérêt et se retire des délibérations*

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent procéder à l'aménagement d'une nouvelle entrée du côté canadien de la frontière (à l'arrière du bâtiment), étant donné les mesures restrictives mises en place par les États-Unis empêchant l'accès au canadiens par l'entrée principale de la bibliothèque située du côté Américain;

**CONSIDÉRANT QUE** par la même occasion ils désirent aussi installer des enseignes directionnelles informatives pour indiquer clairement où se trouve la nouvelle entrée, soit une visible de la rue Church et une située à l'est du bâtiment visible du stationnement existant situé du côté américain;

**CONSIDÉRANT QUE** les enseignes proposées sont aluminium peint en noir avec inscriptions blanches d'une hauteur de 8 pieds, et d'une superficie d'environ 1,8 mètre carré sans éclairage, ce qui est conforme au Règlement de zonage 2012-URB-02;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est d'avis que le projet respecte les critères et objectifs dudit *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'approuver l'installation des 2 enseignes au 1, rue Church (Haskell Free Library), lot 6 619 656 du cadastre du Québec.

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL  
APPUYÉ PAR SANDRA HARRISON

**QUE** le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve l'installation des 2 enseignes au 1, rue Church (Haskell Free Library), lot 6 619 656 du cadastre du Québec, telle que présentée par les demandeurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

## RÉSOLUTION 2025-07-015

### 12.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour la rénovation du bâtiment principal situé au 521 rue Dufferin, lot 5 075 888 du cadastre du Québec (2025-07-0010)

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située en zone U8 et est donc assujettie au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* 2012-URB-08;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires demandent un certificat d'autorisation pour effectuer des rénovations extérieures sur le bâtiment, soit le remplacement du revêtement extérieur actuel en bois de couleur rouge et des fenêtres et de la porte avant actuelles qui sont de couleur gris foncé;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement proposé est du déclin de vinyle de couleur « Récolte automnale », que les fenêtres proposées sont blanches de type guillotine, et que les cadrages en vinyle de couleur « Argile »;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est d'avis que le projet pourrait être acceptable, mais aimerait avoir une image couleur représentative de l'allure finale du bâtiment une fois les rénovations projetées réalisées avant de rendre sa recommandation, afin de s'assurer que le tout respecte les critères et objectifs *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été faite au propriétaire, et qu'il a refusé de fournir le montage visuel demandé;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil de reporter la décision pour la rénovation du bâtiment principal situé au 521, rue Dufferin, lot 5 075 888 du cadastre du Québec pour manque d'informations.

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de rénovation du bâtiment principal situé au 521, rue Dufferin, lot 5 075 888 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

## RÉSOLUTION 2025-07-016

### 12.5. Demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour la rénovation du bâtiment principal au 700 rue Dufferin (nouveau site de Phelps Helps), lot 5 076 116 du cadastre du Québec (2025-07-0009)

*Le président M. Jody Stone déclare son intérêt et se retire des délibérations.  
La conseillère Valérie Lavallée préside l'assemblée.*

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située en zone U8, et est donc assujettie au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2012-URB-08*;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires demandent un certificat d'autorisation pour effectuer des rénovations sur la façade du bâtiment, soit le remplacement des garde-corps actuels (actuellement des murets) afin de les rendre de hauteur conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** les garde-corps proposés sont des garde-corps à barreaux blancs (en bois), que les poteaux tournés en bois actuels seront conservés et que la porte sera repeinte en bleu;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est d'avis que le projet respecte les critères et objectifs dudit *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil d'approuver la rénovation du balcon avant du bâtiment situé au 700, rue Dufferin, lot 5 076 116 du cadastre du Québec.

PROPOSÉ PAR DÉBORAH BISHOP  
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

**QUE** le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve la rénovation du balcon avant du bâtiment situé au 700, rue Dufferin, lot 5 076 116 du cadastre du Québec, telle que présentée par les demandeurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

*Le président M. Jody Stone réintègre l'assemblée.*

## RÉSOLUTION 2025-07-017

### 12.6. Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO ÉNERGIE 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après appelée la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonisation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme Éco énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a pris connaissance du programme Éco Énergie 360;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360;

**CONSIDÉRANT QUE** pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution du projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS  
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Ville de Stanstead déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360;

**QUE** le conseil municipal autorise et mandate M. Jody Stone, maire et M. Hughes Ménard, directeur général à signer l'autorisation de collecte de données et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet, à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. CORRESPONDANCE

N/A

14. AFFAIRES DIVERSES

Nom du / de la conseiller.ère	Sujet
Jody Stone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explique qu'il n'y a pas eu de conférence de presse pour l'annonce de la construction de la caserne incendie car le délai avant le début des travaux était trop serré pour respecter les délais du ministère;</li> <li>• Mentionne qu'il a célébré quelques mariages dans le dernier mois;</li> <li>• Avise que le prochain conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu le 28 août prochain à Orford et que les participants (±100) se déplaceront à Stanstead pour une visite de la Bibliothèque et théâtre Haskell ainsi que la ville.</li> </ul>
Harvey Stevens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mentionne que le marché public de Stanstead est toujours ouvert les samedis matin, qu'il y a de nouveaux visages et incitent les membres à proposer aux citoyens de le fréquenter.</li> </ul>
Philippe Dutil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avise qu'il y aura des séances de vaccinations au point de service Stanstead du CIUSSS de l'Estrie une fois par mois;</li> <li>• Le 16 août, il y aura des activités au parc Weir pour son 66<sup>e</sup> anniversaire et un sondage aura lieu pour connaître les souhaits et attentes des gens qui le fréquentent;</li> <li>• L'assemblée générale du parc Weir aura lieu ce samedi, 19 juillet 2025.</li> </ul>
Sandra Harrison	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souligne que le nouveau pont au parc Banting est installé et invite les membres à aller le voir.</li> </ul>
Deborah Bishop	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souligne que le musée Colby-Curtis et la Bibliothèque et théâtre Haskell offrira des activités au marché public de Stanstead.</li> </ul>

## 15. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Frank Davis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Propose d'inviter des politiciens, médias ou citoyens pour la visite des membres du CA de la FQM lors de la visite à la Bibliothèque et théâtre Haskell; M. Stone remercie M. Davis de son initiative mais que l'activité se veut surtout pour faire connaître la Ville de Stanstead.</li></ul>
William Crooks <i>The Record</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande pourquoi M. Stone s'est retiré du point 12.5; M. Stone mentionne qu'il est impliqué avec l'organisme qui a vendu l'immeuble à Phelps Helps.</li></ul>

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 2025-07-018**

PROPOSÉ PAR DÉBORAH BISHOP  
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

Stanstead, le 14 juillet 2025

Le président

\_\_\_\_\_  
Jody Stone

Le greffier

\_\_\_\_\_  
Hughes Ménard